

# Collectivités

## éco-exemplaires

Charte d'engagement des collectivités éco-exemplaires



## POURQUOI S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE D'ÉCO-EXEMPLARITÉ ?

Fin 2015, la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan a été lauréate de l'appel à projets « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » lancé par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, qui a pour objectif la prévention, le tri et la valorisation des déchets, le tout en faveur de l'économie circulaire. Dans le cadre de son programme « Zéro Déchet Zéro Gaspillage », la CCBBO s'est engagée à accompagner l'ensemble des acteurs de son territoire à réduire leurs déchets.

Tout un chacun peut contribuer à sa manière à réduire les quantités et la toxicité des déchets qu'il produit, y compris dans le cadre des activités professionnelles en collectivité. **Nous sommes tous acteurs et responsables de ce que nous jetons !**

Réduire à la source la production de déchets, réutiliser, recycler, valoriser, sont des orientations prises par la CCBBO en faveur de **la gestion durable des déchets** sur le territoire.

Nous possédons les leviers nécessaires c'est pourquoi nous nous devons **d'être exemplaires auprès de nos concitoyens.**

Cette charte est à destination de chaque collectivité du territoire, elle conforte chaque agent à être **éco-exemplaire** dans son travail quotidien à travers quelques engagements et gestes concrets.

### CONTACTS UTILES

SERVICE DECHETS ..... Tél. 02 97 65 16 16  
[dechets@ccbbo.fr](mailto:dechets@ccbbo.fr)

[www.capzerodechet.bzh](http://www.capzerodechet.bzh)

### Les principaux intérêts de la démarche d'éco-exemplarité sont :

- De crédibiliser les collectivités en matière de gestion éco-responsable,
- De valoriser l'image d'une collectivité soucieuse de préserver l'environnement,
- De réaliser des économies budgétaires tout en diminuant les impacts polluants de la collectivité,
- De sensibiliser le personnel, les citoyens et plus largement l'ensemble des acteurs du territoire au développement durable.

### Le label « collectivité éco-exemplaire » de la CCBBO s'adresse à :

- Toutes les collectivités de la CCBBO voulant développer une démarche de prévention et de tri des déchets, et plus largement de développement durable, dans le cadre de leurs activités.  
→ **Si vous disposez déjà d'un Agenda 21, cette démarche est complémentaire et peut être l'un de ses axes de travail.**

### Les services concernés :

- L'ensemble des services de la collectivité produisant des déchets est concerné pour obtenir le label « collectivité éco-exemplaire ».

Voici une liste non exhaustive des pôles où votre structure peut engager une démarche d'exemplarité :

- Les services administratifs,
- Les services des marchés publics,
- Les espaces verts, parcs et jardins,
- Les services techniques,
- La restauration collective,
- Etc.



Pour obtenir le label et surtout faciliter la mise en place de la démarche, il est nécessaire de réunir les aspects suivants :

### → Une volonté commune des élus et du personnel

Il est primordial que les élus et le personnel soient fortement impliqués dans la politique d'éco-exemplarité de la collectivité pour que celle-ci soit durable. Ainsi, la collectivité doit afficher par délibération son engagement envers la charte des «collectivités éco-exemplaires».

### → Une équipe de travail

Les responsables de services et/ou les élus nomment une personne référente qui sera chargée d'animer et coordonner la démarche.

Ses missions, à réaliser en collaboration avec les services de la collectivité, seront de :

- Compléter le programme d'engagements (actions, objectifs, échéances...),
- Mettre en œuvre les engagements signés en étroite collaboration avec les services,
- Réaliser le suivi des actions (indicateurs).

Ainsi, le coordinateur met en place une organisation et une méthode de travail en lien avec les responsables de services et en cohérence avec l'organisation propre de la collectivité. Il sera l'interlocuteur privilégié de la CCBBO. Pour soutenir la démarche dans les différents services de la collectivité, il peut constituer une équipe projet.

Facile d'accès, la CCBBO propose une charte composée de **9 engagements** et **47 actions**.

**Votre diagnostic permet de vous guider dans vos choix d'actions.**

3 niveaux d'engagement :

### NIVEAU 3



**3 engagements validés**

### NIVEAU 2



**6 engagements validés**

### NIVEAU 1



**9 engagements validés**

Chaque engagement sélectionné et confirmé permettra de valider le niveau 3, 2 ou 1.

Pour valider un engagement, toutes les actions doivent être cochées.

Les agents du service «déchets» de la CCBBO peuvent vous aider techniquement à la mise en place d'actions dans vos locaux. [Cette liste d'engagement n'est pas exhaustive](#). Vous pouvez proposer de nouvelles actions que vous trouvez pertinentes.

### Communiquer :

Afin de [motiver chaque agent](#) à contribuer à son niveau au bon déroulement des actions, l'ensemble de la démarche sera [participative](#).

L'action de la collectivité sera également [valorisée auprès des acteurs du territoire](#), la collectivité s'engage ainsi à [communiquer](#) sur sa démarche notamment par l'intermédiaire de son site internet et de ses différents outils de communication.

En signant cette charte, la collectivité autorise également que les actions menées puissent faire l'objet de [publication sur les documents de communication](#) de la CCBBO ou sur les réseaux nationaux concernant la prévention des déchets (ex : OPTIGEDE).

**RAPPEL.** L'attribution du label « éco-exemplarité » par la CCBBO est assujettie au respect des consignes :

- 3 engagements validés pour le niveau 3
- 6 engagements validés pour le niveau 2
- 9 engagements validés pour le niveau 1

Ma collectivité :

- **Mairie** .....
- **Adresse postale**.....  
.....
- **Nom et fonction du référent** .....
- **Tél** .....
- **Mail** .....

Je soussigné(e)..... ,  
en tant que (fonction) .....  
prends les engagements suivants.

A ..... Le .....

**Signature :**

**Cochez les actions à mettre en place.**

**Recueil d'informations à caractère nominatif :**

*En vertu de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, nous vous informons que les données à caractère nominatif recueillies pour les besoins du service Déchets de la CCBBO, ne sauraient en aucun cas être transmises, à titre gratuit ou onéreux, à des tierces personnes physiques ou morales. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (art.34 de la loi : Informatique et Libertés). Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, merci de nous adresser votre demande à: Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan - PA de Bellevue- allée de Ti Neùé - 56700 MERLEVENEZ - Tél : 02.97.65.62.90 - mail : contact@ccbbo.fr*

## ENGAGEMENT

### 1

## Sensibiliser les agents aux consignes de tri

Mieux trier permet de limiter les problématiques de gestion des déchets et de ce fait de préserver les ressources naturelles. A partir de janvier 2019, tous les emballages iront dans les bacs jaunes de la CCBBO. Le papier et le verre sont à trier séparément.

### Les gestes à engager

- Trier l'ensemble des papiers (papiers blancs, papiers couleurs, autres papiers, etc.).
- Trier tous les emballages dans le bac jaune.
- Trier le verre dans les points d'apport volontaire.
- Trier le matériel d'écriture.
- Trier et apporter les déchets dangereux à la déchèterie de Merlevenez (piles, accumulateurs, lampes basse consommation, tubes fluorescents, cartouches d'encre, déchets diffus spécifiques, etc.).
- Autres (précisez) : .....

### ASTUCES

- Tous les papiers se trient et se recyclent : la CCBBO propose un service de collecte gratuit des papiers de bureau via La Feuille d'Érable. Pour en savoir plus, contactez le service Déchets au 02.97.65.16.16.
- Il est possible de recycler le matériel d'écriture grâce au système de collecte proposé par Terracycle. Pour en savoir plus, référez-vous au site [www.terracycle.fr](http://www.terracycle.fr)

## Eviter le gaspillage d'encre et de papier

La fabrication de papier est une activité très gourmande en énergie et en eau. Elle utilise des produits chimiques nocifs, notamment pour blanchir le papier. Le papier reste le premier consommable utilisé au bureau avec **65kg de papier consommé par personne et par an**, soit l'équivalent de 25 ramettes environ. (Source ADEME « Être écocitoyen au bureau », 2014)

### Les gestes à engager

- Sensibiliser les agents à limiter les impressions.
- Paramétrer les imprimantes par défaut en mode économe (« resto/verso », « noir et blanc », etc.).
- Utiliser les faces non imprimées des papiers en brouillon, blocs notes.
- Rationnaliser le parc d'imprimantes (supprimer les imprimantes individuelles).
- Préférer les supports numériques lors des réunions ou minimiser les impressions (deux vignettes de diaporama par feuille, impression au juste nécessaire, etc.).
- Privilégier la dématérialisation des convocations (hors cadre réglementaire), marchés publics, informations en internes, comptes rendus, rapports annuels, etc.
- Coller un autocollant « STOP PUB » sur la boîte aux lettres de la collectivité.
- Supprimer le fax.
- Autres (précisez) : .....

### ASTUCES

→ Il existe plusieurs polices de caractères écologiques, comme [Ryman Eco](#) (utilisé dans ce document), téléchargeable gratuitement. La particularité de ces polices de caractère est que des sillons ou des trous sont incorporés dans chaque lettre, réduisant ainsi la quantité d'encre utilisée à l'impression.

## Limiter et valoriser les matières organiques de la collectivité (espaces verts, cimetières...)

En collectivité, l'entretien des espaces verts et la restauration sont deux pôles générant une quantité importante de déchets organiques. Les déchets végétaux sont souvent amenés en déchèterie alors qu'ils sont facilement valorisables sur place et cette gestion est beaucoup moins onéreuse (moins de transport, moins de traitement). Elle permet un retour à la terre des matières organiques et des éléments minéraux. Quant aux déchets issus des repas (les biodéchets), ils sont essentiellement composés d'eau. Ils peuvent servir dans les jardins comme fertilisants naturels.

### Les gestes à engager

- Composter ou lombricomposter les déchets organiques issus des cuisines ou des espaces de repas.
- Composter les déchets verts issus de l'entretien des espaces verts, des cimetières, etc.
- Broyer les tailles de branchages pour en faire de paillage.
- Favoriser les espèces à pousse lente pour les haies et arbustes.
- Semer des jachères fleuries pour réduire les espaces à tondre.
- Pratiquer la tonte *mulching* ou l'éco-pâturage sur les espaces enherbés.
- Autres (précisez) : .....

### ASTUCES

- Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'interdiction des produits phytosanitaires s'applique aux espaces publics.
- La CCBBO dispose d'un broyeur à végétaux professionnel, mutualisé avec les services techniques du territoire.
- Réservez un composteur / un lombricomposteur auprès du service Déchets au 02.97.65.16.16.

## ENGAGEMENT

### 4

## Privilégier le réutilisable et le lavable dans tous les services

Acheter des produits réutilisables et lavables permet de réduire la quantité de déchets générée par la collectivité. L'organisation de manifestation éco-responsable favorise également la promotion des actions de la collectivité auprès des citoyens et prestataires de services.

### Les gestes à engager

- Utiliser des produits d'entretien rechargeables ou concentrés pour l'entretien des locaux.
- Favoriser des essuie-mains lavables ou éco-responsables (sèche-mains électrique) dans les sanitaires et les espaces dédiés aux agents (salles de repos, etc.).
- Favoriser l'utilisation du rechargeable pour les fournitures de bureau.
- S'équiper et utiliser de la vaisselle durable (assiettes, couverts, verres, tasses, etc.).
- Utiliser son propre mug lors des pauses café.
- Organiser des événements «zéro déchet» (vaisselle réutilisable, grands conditionnements, éviter les produits suremballés, etc.).
- Utiliser le dispositif «éco-manifestation» de la CCBBO lors des événements.
- Autres (précisez) : .....

### ASTUCES

- La CCBBO met à disposition des gobelets réutilisables pour les associations et les collectivités du territoire. Pour en savoir plus, contacter le Service Déchets au 02.97.65.16.16
- Pour connaître l'ensemble du matériel «éco-manifestation» mis à votre disposition, consultez le site [www.capzerodechet.bzh](http://www.capzerodechet.bzh)

## Eviter les produits toxiques

La prévention des déchets ne concerne pas seulement la quantité de déchets produits mais aussi la toxicité, il est primordial d'utiliser des produits ayant des impacts minimes sur l'environnement. L'entretien des espaces verts ou des locaux sont les principaux secteurs pouvant comporter un grand nombre de produits toxiques. La toxicité des déchets peut être en partie vérifiée par l'intermédiaire de l'étiquetage des produits. De nombreuses alternatives aux produits toxiques existent !

### Les gestes à engager

- Privilégier les produits d'entretien éco-labellisés.
- Limiter l'utilisation de produits dangereux (solvants, substances chimiques et toxiques, etc.).
- Autres (précisez) : .....

### ASTUCES

- Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'interdiction des produits phytosanitaires s'applique aux espaces publics.
- Idéalement, évitez les produits comportant ces logos. Attention ! L'absence de ces symboles ne signifie pas que le produit est totalement inoffensif.



## ENGAGEMENT 6

### Être éco-responsable dans ses achats et comportements

Être éco-responsable c'est une préoccupation quotidienne afin de limiter ses impacts sur l'environnement, y compris dans sa manière de consommer. Eco-consommer, c'est choisir des produits qui lors de leurs phases de fabrication, pendant sa phase d'utilisation et après, limitent leurs impacts environnementaux.

#### Les gestes à engager

- Préférer la location du matériel occasionnel.
- Limiter les emballages lors des achats de consommables.
- Favoriser l'achat de produits recyclés (depuis janvier 2017, 25% des produits papetiers doivent être utilisés à partir de papier recyclé / 40% à partir de 2020).
- Préférer la fabrication française des fournitures, y compris les enveloppes.
- Acheter des produits éco-labellisés ou équivalents.
- Entretien et réparer son matériel.
- Autres (précisez) : .....

#### ASTUCES

- Il existe aujourd'hui de nombreux produits et services éco-labellisés, pour en savoir plus consultez le site [www.ecolabels.fr](http://www.ecolabels.fr)
- Voici une liste des ecolabels officiels les plus courants en France : Ecolabel Européen, Ecolabel Français, Ecolabel Allemand Ange Bleu, Ecolabel Nordique Cycle Blanc



## Favoriser l'éco-communication

L'éco-communication permet de réduire les impacts environnementaux des activités de communication, tout en soutenant la démarche au-delà des frontières de la collectivité.

### Les gestes à engager

- Utiliser du papier éco-labellisé et/ou recyclé pour ses documents.
- Utiliser de l'encre végétale ou écologique dans ses imprimantes.
- Limiter au maximum les aplats de couleurs lors des impressions.
- Favoriser les impressions certifiées « Imprim'vert » ou équivalent.
- Préférer les banderoles ou affiches aux invitations distribuables.
- Calculer au plus juste le nombre de documents de communication.
- Privilégier la diffusion électronique.
- Autres (précisez) : .....

### ASTUCES

- Bien souvent, les documents de communication sont réalisés et imprimés par des prestataires extérieurs à la collectivité. Il peut être judicieux d'indiquer des exigences environnementales dans le cahier des charges.
- La marque « Imprim' vert » certifie que votre imprimeur s'engage en faveur de l'environnement. Pour trouver un prestataire de service certifié « Imprim' vert » le plus proche, consultez le site [www.imprimvert.fr](http://www.imprimvert.fr)



## Impliquer ses prestataires de services

Il est essentiel de fixer certaines exigences environnementales dans les marchés publics afin de globaliser la démarche et favoriser l'émergence de nouvelles dynamiques territoriales.

### Les gestes à engager

- Intégrer des critères éco-responsables dans l'attribution des marchés.
- Demander des garanties de responsabilités environnementales aux fournisseurs.
- Inciter la reprise du matériel arrivé en fin de vie par le fournisseur.
- Autres (précisez) : .....

### ASTUCES

- Le code des marchés publics autorise l'intégration des préoccupations environnementales dans les marchés publics.

## Informer, sensibiliser & former

La mise en place de toutes ces actions dans votre collectivité implique de les valoriser. Il est primordial de communiquer sur vos engagements. L'objectif est aussi de faire partager les expériences acquises et d'améliorer la démarche des collectivités éco-exemplaires.

### Les gestes à engager

- Communiquer sur les engagements pris par la collectivité auprès des acteurs du territoire.
- Communiquer en interne sur les actions mises en œuvre (affichages, articles, etc.)
- Former les agents et les élus à l'éco-exemplarité (prévention des déchets, achats éco-responsables, etc.)
- Autres (précisez) : .....

### ASTUCES

- La CCBBO publie «L'Eco Zéro Déchet» deux fois par an à destination des particuliers, un article mettant en lumière votre démarche de collectivité éco-exemplaire peut y figurer.
- L'ADEME propose un guide pour tout savoir sur l'éco-responsabilité. Pour en savoir plus, consultez le site [www.ecoresponsabilite.ademe.fr](http://www.ecoresponsabilite.ademe.fr)

Pour évaluer la démarche, il est nécessaire de proposer des indicateurs de suivi. Ils permettent de fixer les objectifs et d'évaluer la pertinence des actions mises en œuvre.

Voici une liste non exhaustive, à titre d'exemple.

**Engagement 1** : Présence ou absence des poubelles et consignes de tri, mise en place d'une collecte des papiers de bureau, etc.

**Engagement 2** : consommation annuelle de papier, consommation annuelle de cartouches d'encre, etc.

**Engagement 3** : présence d'un composteur / lombricomposteur fonctionnel sur le site, nombre de locations du broyeur intercommunal, etc.

**Engagement 4** : nombre de points d'eau équipés de serviettes éponges durables ou des sèche-mains électriques, proportion de factures attestant l'utilisation de produits rechargeables, etc.

**Engagement 5** : pourcentage de produits éco-labellisés utilisés, quantité de déchets dangereux déposés en déchèterie, etc.

**Engagement 6** : quantité de produits recyclés, quantité de produits fabriqués en France, quantité de produits réparés, etc.

**Engagement 7** : pourcentage de documents certifiés « imprim' vert », pourcentage de documents imprimés avec de l'encre végétale, pourcentage de documents dématérialisés, etc.

**Engagement 8** : présence de clauses environnementales dans les marchés publics, pourcentage de cahiers des charges présentant des critères environnementaux, etc.

**Engagement 9** : nombre d'actions de communication par an sur la démarche, nombre d'argents formés aux éco-gestes, etc.

## EXEMPLE D'UN TABLEAU DE SUIVI

N° de l'engagement	Action	Détail de l'action	Indicateur de suivi	Objectif(s)	Echéance	Résultat(s)
1	Trier le matériel d'écriture	Prise de contact avec Terracycle pour une collecte du matériel d'écriture	% de crayons recyclés	100% du matériel d'écriture recyclé	Avant le 21/11/2019 (1 an)	
2	Coller un autocollant « STOP PUB » sur la boîte aux lettres de la collectivité	Demande d'autocollant à la CCBB0	% de boîtes aux lettres avec un autocollant STOP PUB	100% des boîtes aux lettres	Avant le 30/12/2018	